

## SUSE(R) LINUX Enterprise Server (SLES) 10 Accord de Licence de Logiciel Novell(R)

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. EN INSTALLANT OU EN UTILISANT CE LOGICIEL (Y COMPRIS SES COMPOSANTS) DE TOUTE AUTRE MANIÈRE, VOUS ACCEPTEZ LES CLAUSES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CLAUSES, VOUS NE DEVEZ NI TÉLÉCHARGER, NI INSTALLER, NI UTILISER LE PRÉSENT LOGICIEL. EN OUTRE, DANS LES CAS APPROPRIÉS, RENVOYEZ L'INTÉGRALITÉ DU PAQUETAGE NON UTILISÉ À VOTRE REVENDEUR, EN INCLUANT LA FACTURE CORRESPONDANTE, EN VUE D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT. CE LOGICIEL NE PEUT ÊTRE REVENDU, TRANSFÉRÉ OU REDISTRIBUÉ SANS LE CONSENTEMENT PRÉALABLE ÉCRIT DE NOVELL.

### DROITS ET LICENCES

Le présent Accord de licence du logiciel Novell (l'« Accord ») est un contrat légal qui est conclu entre, d'une part, vous (une entité ou une personne) et, d'autre part, Novell, Inc. (« Novell »), et qui a été établi à propos du produit logiciel identifié dans la lettre du présent Accord, de son support (le cas échéant) et de la documentation qui l'accompagne (cet ensemble est désigné collectivement comme le « Logiciel »).

Ce Logiciel est le résultat d'un travail collectif de Novell. Vous pouvez effectuer et utiliser un nombre illimité de copies du présent Logiciel pour votre distribution et utilisation au sein de votre Organisation. Le terme « Organisation » désigne une entité juridique, à l'exclusion des filiales et autres sociétés affiliées ayant une existence propre pour des motifs fiscaux ou de personnalité juridique. Dans le secteur privé, une société, un partenariat ou un trust, à l'exclusion de leurs filiales ou autres sociétés affiliées dotées d'un numéro de TVA ou de SIRET propre, sont autant d'exemples d'Organisation. Dans le secteur public, une institution publique spécifique ou une autorité publique locale sont également des exemples d'Organisation.

Ce Logiciel est un système d'exploitation modulaire. La plupart des composants sont des paquetages Open Source, développés de manière indépendante et accompagnés par des clauses de licence à part. Vos droits de licence concernant les différents composants accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon des droits ou obligations que vous pouvez avoir en vertu desdites conditions de licence.

Même si les clauses de la licence d'un composant autorisent la distribution de ce composant, vous ne pouvez utiliser aucune marque Novell (par exemple SUSE ou SUSE LINUX) lors de la distribution de ce composant, que ce dernier contienne ou non des marques Novell.

### AUTRES CLAUSES ET RESTRICTIONS DE LICENCE

Le Logiciel est protégé en vertu des lois et des traités relatifs au droit d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et est soumis aux clauses du présent Accord. Le logiciel vous est concédé sous licence. Il ne vous est pas vendu.

Le Logiciel peut être regroupé avec d'autres programmes logiciels (les "Programmes associés"). Vos droits de licence concernant les Programmes associés qui sont accompagnés par des clauses de licence à part sont définis par lesdites clauses. Aucune disposition du présent Accord ne pourra restreindre, limiter ou affecter de toute autre manière un droit que vous avez, une obligation qui vous incombe ou une condition qui s'applique à vous, conformément aux clauses de cette licence à part.

Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément concédés. Vous ne pouvez pas : (1) soumettre le Logiciel à un processus d'ingénierie inverse, ni le décompiler ou le désassembler, sauf si et uniquement si ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ou par les clauses de la licence qui accompagne un composant du Logiciel ; ou (2) transférer le Logiciel ou vos droits de licence accordés dans le cadre de cet Accord, que ce soit en tout ou partie.

#### MAINTENANCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Vos droits concernant les mises à jour, les correctifs ou d'autres matériaux reçus dans le cadre d'un abonnement à un programme de maintenance Novell pour le Logiciel sont définis par les conditions du programme de maintenance concerné.

Novell n'est en aucun cas obligée, aux termes du présent Accord, de fournir une assistance technique sur le Logiciel. Selon la façon dont vous avez acquis le Logiciel, vous pouvez également avoir souscrit un abonnement de maintenance pour celui-ci. Pour plus d'informations sur les offres de maintenance et d'assistance technique actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse <http://www.novell.com/support>.

#### DROITS DE PROPRIÉTÉ

Un titre de propriété ou un droit de propriété sur le Logiciel ne vous est en aucun cas transféré. Novell et/ou ses concédants de licence détiennent et conservent l'ensemble des titres de propriété de tous les droits de propriété intellectuelle du logiciel, notamment les adaptations ou copies. Vous n'acquerez qu'une licence d'utilisation du Logiciel.

#### GARANTIE LIMITÉE

Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, et que (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si les articles défectueux sont renvoyés à Novell ou si vous signalez toute non-conformité à Novell dans

les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell pourra, à sa seule convenance, corriger la non-conformité ou vous rembourser les frais de licence du Logiciel. Toute utilisation non conforme ou toute modification non autorisée du Logiciel rendent la présente garantie nulle. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. CES LOGICIELS SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE).

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

CE LOGICIEL N'EST COMPATIBLE QU'AVEC CERTAINS ORDINATEURS ET SYSTÈMES D'EXPLOITATION. LA GARANTIE N'EST PAS APPLICABLE AUX SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, contactez Novell ou votre revendeur.

Produits d'un autre éditeur. Le logiciel peut inclure ou être regroupé avec du matériel ou d'autres programmes logiciels concédés sous licence ou vendus par un autre concédant de licence que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS D'UN AUTRE ÉDITEUR. CES PRODUITS SONT FOURNIS "EN L'ÉTAT". LES SERVICES DE GARANTIE POUR UN PRODUIT NON-NOVELL SONT FOURNIS PAR LE CONCÉDANT DE LICENCE DE CE PRODUIT, CONFORMÉMENT À LA GARANTIE APPLICABLE DE CE CONCÉDANT.

SAUF DISPOSITION LEGALE CONTRAIRE, NOVELL REJETTE TOUTE RESPONSABILITÉ AFFÉRENTE À TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALISATION, DE NON-VIOLATION OU D'ADEQUATION À UN BUT PARTICULIER. NOVELL NE PROPOSE AUCUNE GARANTIE, REPRÉSENTATION OU PROMESSE NON INDIQUÉE EXPRESSÉMENT DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL RÉPONDRA À VOS BESOINS D'UTILISATION SPÉCIFIQUES NI QUE SON FONCTIONNEMENT SERA ININTERROMPU. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée vous octroie des droits spécifiques. En outre, il se peut que vous disposiez également d'autres droits qui peuvent varier d'un état à l'autre.

#### LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

(a) Pertes indirectes. EN AUCUN CAS NOVELL OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE, FILIALES OU EMPLOYÉS NE POURRONT ÊTRE RESPONSABLES DES DOMMAGES (SPÉCIAUX, DIRECTS, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, DÉLICTELS, ÉCONOMIQUES OU PUNITIFS) RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE

L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE UNE PERTE DE PROFITS OU DE DONNÉES OU UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

(b) Dommages directs. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL POUR DES DOMMAGES DIRECTS AUX BIENS OU AUX PERSONNES (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ VERSÉ POUR LE LOGICIEL CONCERNÉ PAR LA RÉCLAMATION [OU 50 DOLLARS AMÉRICAINS, SI VOUS AVEZ REÇU LE LOGICIEL GRATUITEMENT]. Les exclusions et limitations susmentionnées ne peuvent pas être appliquées à des réclamations en rapport avec un décès ou des blessures corporelles. Dans le cas des juridictions qui n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages, la responsabilité de Novell sera limitée ou exclue dans la mesure maximale permise par lesdites juridictions.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions. Dès la résiliation du présent Accord, vous devez détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les renvoyer à Novell, et vous devez supprimer le Logiciel de vos systèmes.

Tests d'évaluation des performances. Cette restriction relative aux tests d'évaluation des performances vous concerne si vous êtes un distributeur de logiciels ou si vous soumettez le Logiciel à des tests à la demande de ou au nom d'un distributeur de logiciels. Sans l'accord préalable écrit de Novell (Novell ne devant pas s'opposer à cet accord de manière excessive), vous ne pouvez pas publier ou dévoiler à un tiers les résultats d'un test d'évaluation des performances du Logiciel. Si vous êtes un distributeur de produits qui sont comparables d'un point de vue fonctionnel au Logiciel ou qui sont des concurrents de ce dernier (les "Produits similaires") ou si vous agissez au nom d'un tel distributeur, et si vous publiez ou dévoilez des informations d'évaluation des performances relatives au Logiciel sans vous conformer à cette restriction, alors Novell a le droit de soumettre les Produits similaires à des tests d'évaluation des performances, et a le droit de dévoiler et de publier ces informations d'évaluation, et ce, en dépit de toute disposition contraire stipulée dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit similaire et en plus de tout autre recours que Novell peut avoir. Par la présente, vous reconnaissez que vous avez le pouvoir d'accorder un tel droit à Novell.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession sans l'accord préalable écrit de Novell.

Loi et juridiction. Le présent Accord est régi par les lois de l'État de l'Utah, aux États-Unis. Toute action en justice relative à cet Accord ne peut être portée que devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Si, toutefois, le pays de votre résidence principale est un état membre de l'Union

européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, le présent Accord est régi par les lois de ce pays. Toute action en justice ne peut alors être portée que devant les tribunaux compétents de ce pays.

Accord complet. Le présent Accord et l'Accord de mise à niveau/licences supplémentaires (si applicable) constituent la totalité du contenu de l'accord existant entre vous et Novell. Ils ne peuvent faire l'objet d'un amendement qu'au moyen d'un document écrit signé par les deux parties. AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Rupture de l'Accord. Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Conformité aux exigences d'exportation. Toute personne ou entité exportant ou réexportant des produits Novell directement ou indirectement et par tout moyen, y compris le transfert au format électronique, a pour responsabilité d'effectuer une telle opération conformément aux réglementations appliquées par les États-Unis en matière d'exportation et aux lois des pays hôtes. Novell décline toute responsabilité pour toute autorisation d'exportation refusée. Les autorisations dépendent des spécifications techniques de l'article, de sa destination, de son utilisation finale et de l'utilisateur final, ainsi que d'autres activités de cet utilisateur final. Plus précisément, aucun produit Novell ne pourra être exporté vers des pays soumis à un embargo ou à d'autres restrictions, ni vers des utilisateurs finaux soumis à de telles interdictions. Avant d'exporter des produits Novell à partir des États-Unis, reportez-vous à la page Web du "Bureau of Industry and Security" (BIS) ainsi qu'aux autres ressources. Étudiez également la législation en vigueur dans les pays de destination avant de réexporter des produits Novell. Cette disposition demeurera en vigueur après l'expiration ou la résiliation prématurée du présent Accord. Pour plus d'informations sur l'exportation des logiciels Novell, reportez-vous au tableau d'exportation des produits Novell. Vous pouvez en télécharger une copie à l'adresse <http://www.novell.com/info/exports/> ou la demander à votre bureau Novell local.

Droits du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part du Gouvernement des

États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant.  
Fabricant : Novell, Inc. 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Autre. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Copyright 1993, 2000-2011 Novell, Inc. Tous droits réservés.  
(021711 SP4)

Novell, SUSE et SLES sont des marques déposées de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.